

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le 13 avril 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle des mariages, suivant convocation du 20 mars 2023, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Frédérique SAMELOT, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Henriette VIELLE, Claudine SANTALO-MERLIER, Anouk VAN.

Secrétaire de séance : Claudine SANTALO-MERLIER

Adoption du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023.

Approbation du compte de gestion (CFU) 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU-AVON, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	282 489,00 €	197 630,00 €	480 119,00 €
Recettes réalisées	210 577,23 €	210 263,94 €	420 841,17 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	392 895,00 €	263 401,00 €	656 296,00 €
Dépenses réalisées	203 164,95 €	195 659,59 €	398 824,54 €
Restes à réaliser	3 017,00 €	0,00 €	3 017,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	7 412,28 €	14 604,35 €	22 016,63 €
Résultats antérieurs reportés	110 406,69 €	65 771,85 €	176 178,54 €
Excédent - Déficit	117 818,97 €	80 376,20 €	198 195,17 €
Restes à réaliser	- 3 017,00 €	0,00 €	- 3 017,00 €
Résultat cumulé	114 801,97 €	80 376,20 €	195 178,17 €

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion (CFU) 2022 de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU-AVON.

Approbation du compte administratif 2022 (CFU) et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2022 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

SECTIONS	Crédits 2022	CA 2022
Total des dépenses de fonctionnement	263 401,00 €	195 659,59 €
Total des recettes de fonctionnement	263 401,00 €	276 035,79 €
Equilibre de la section de fonctionnement		80 376,20 €
Total des dépenses d'investissement	392 895,00 €	203 164,95 €
Total des recettes d'investissement	392 895,00 €	320 983,92 €
Equilibre de la section d'investissement		117 818,97 €
Equilibre global des CA		198 195,17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 410,00 €	64 608,60 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 305,00 €	25 806,11 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 987,00 €	66 429,67 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	26 434,00 €	26 434,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 996,00 €	2 992,62 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389,00 €	9 388,59 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	59 880,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	263 401,00 €	195 659,59 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	815,00 €	1 256,43 €
73	IMPOTS ET TAXES	141 705,00 €	148 969,83 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	41 711,00 €	46 268,22 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 010,00 €	4 380,83 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	0,04 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389,00 €	9 388,59 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	65 771,00 €	65 771,85 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	263 401,00 €	276 035,79 €
	EQUILIBRE FINANCIER	0,00 €	80 376,20 €

Globalement, les dépenses de fonctionnement évoluent de 1.04 %, pendant que les recettes globales augmentent de 6.40 % et les recettes réelles (hors reprise de l'excédent de l'année précédente) de 1.46 %.

Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) évoluent de 1.66 %

6061 : Eau, gaz et électricité : + 3.06 % (+ 18,52 % en 2021).

6161 : Primes d'assurance : - 17.47 % (+ 9,50 % en 2021) → achat d'un nouveau véhicule dont le coût de l'assurance est moindre par rapport à l'ancien véhicule (sans permis).

623 : Fêtes et cérémonies : passage de 2 156.02 € à 7 718.02 € (commandes de 2021 payées en 2022).

626 : Frais postaux et de télécommunications : + 3.52 %.

62876 : Remboursement Entente (Urbanisme) et GFP de rattachement : - 70.60 %. Le solde des frais d'urbanisme 2021 a été payé en 2023 (2 228.50 €).

Les charges de personnel (012) diminuent de 3.20 % (+ 41,26% en 2021).

Pour mémoire l'an passé, la Commune avait rémunéré une stagiaire sur 6 mois pour un coût hors charges patronales de 4 773 €.

Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de 22.34 % (- 15,99 % en 2021)

65568 : Contributions aux organismes de regroupement : + 37.34 %. A noter le paiement de deux années de cotisations (2021 et 2022) au SITCOME pour un montant global de 11 485.31 €. La participation au SIVU des Ecoles a été de 29 536.35 €.

655748 : Subventions aux associations : - 13.63 %

6588 : Charges de gestion courante : + 22.74 %.

Les atténuations de produits (014) diminuent de 0.88 % (- 0,41 % en 2021).

Enfin, **les emprunts (part des intérêts – 66111) évoluent de 38.72 % (+ 15,63 % en 2021)**, en raison du paiement des intérêts des prêts-relais du marché de l'église.

Les recettes :

73 : Impôts et taxes : + 9.29 % (+ 0,46 % en 2021).

Les droits de mutation augmentent de 30.66 %

74 : Dotations et subventions de participations : + 0.25 % (+ 2,40 % en 2021).

75 : Autres produits de gestion courante : + 5.90 % (+ 17 % en 2021)

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	205 000,00 €	19 000,04 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 389,00 €	9 388,59 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	169 117,00 €	165 387,73 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	392 895,00 €	203 164,95 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	10 807,00 €	5 148,45 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	202 413,00 €	196 040,19 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	59 880,00 €	- €
28	AMORTISSEMENTS	9 389,00 €	9 388,59 €
001	EXCEDENT REPORTE	110 406,00 €	110 406,69 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	392 895,00 €	320 983,92 €
	EQUILIBRE	0,00 €	117 818,97 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	-110 406,00 €	7 412,28 €

L'exercice 2022 se termine avec un excédent d'investissement de 117 818,97 €. Cependant, il y aura lieu d'effectuer une affectation de résultats (recettes au 1068) sur 2023 pour un montant de 3 017 €, pour couvrir les restes à réaliser 2022.

Les dépenses (203 164,95 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

1641 Capital des emprunts : 19 000,04 €, soit 9,35 %,
 198 Neutralisation d'amortissement des AC : 9 389,59 €, soit 4.62 %,
 2046 Attributions de compensation : 9 388,59 €, soit 4.62 %,
 231 Eglise, caquetoire et travaux sur voirie : 165 387,73 €, soit 81.41 %.

Les recettes (320 983,92 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 (FCTVA) : 3 523,70 €, soit 1.10 %,
 10226 (Taxes d'aménagement) : 1 624.75 €, soit 0.51 %,
 132 (Subventions) : 196 040.19 €, soit 61.07 %,
 28046 (Amortissement des AC) : 9 389,59 €, soit 2.92 %,
 001 (Excédent reporté) : 110 406,69 €, soit 34.40 %.

Monsieur Patrick JACQUES, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Christophe MARCHAND a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	Crédits 2022	CA 2022
Total des dépenses de fonctionnement	263 401,00 €	195 659,59 €
Total des recettes de fonctionnement	263 401,00 €	276 035,79 €
Equilibre de la section de fonctionnement		80 376,20 €
Total des dépenses d'investissement	392 895,00 €	203 164,95 €
Total des recettes d'investissement	392 895,00 €	320 983,92 €
Equilibre de la section d'investissement		117 818,97 €
Equilibre global des CA		198 195,17 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une affectation de résultat de 3 017 € pour couvrir les restes à réaliser de 2022.

Adoption de la fiscalité locale 2023

Monsieur le Maire indique que la situation générale dans notre pays, marquée par une forte inflation et une flambée des prix de l'électricité, suppose que soit augmentée la fiscalité locale sur l'exercice 2023.

Les taxes (FB, FNB, et TH) étant liées, le taux de l'augmentation est donc le même pour chaque taxe.

Il est proposé d'augmenter de 2,9 % les taux des taxes pour 2023.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2023, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2022	2023
Les Taux*		
Taxe foncière sur le Bâti	30,25 %	31,13 %
Taxe foncière sur le non- bâti	45,47 %	46,79 %
Taxe d'habitation	-	15,04 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2023 les taux de fiscalité locale suivants :

Taxe foncière sur le Bâti	31,13 %
Taxe foncière sur le non bâti	46,79 %
Taxe d'habitation	15,04 %

Approbation du budget 2023

Le budget 2023 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 410,00 €	64 608,60 €	56 183,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 305,00 €	25 806,11 €	45 043,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 987,00 €	66 429,67 €	60 871,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	26 434,00 €	26 434,00 €	26 420,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 996,00 €	2 992,62 €	2 747,00 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€	9 389,00€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	59 880,00 €	- €	97 274,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	263 401,00 €	195 659,59 €	297 927,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	815,00 €	1 256,43 €	971,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	141 705,00 €	148 969,83 €	156 323,00 €

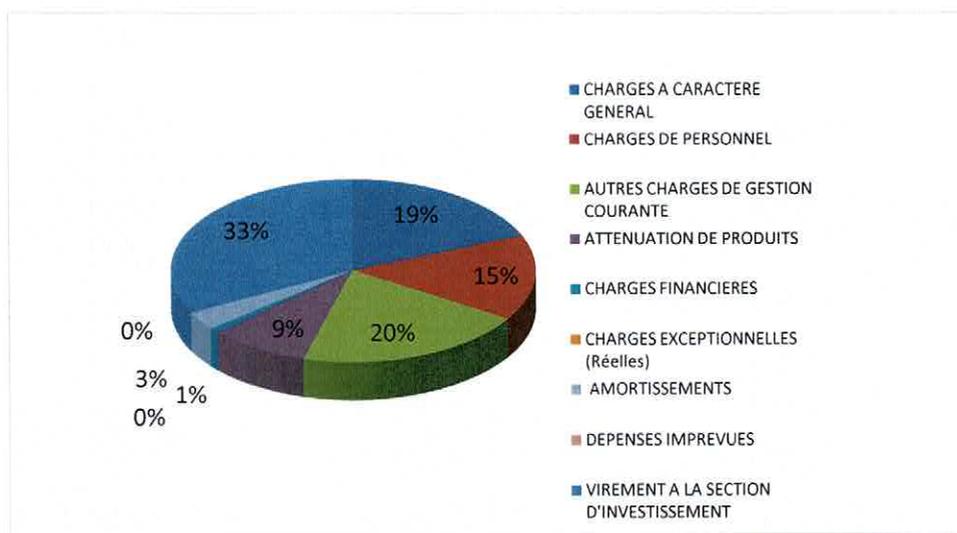
M57	Libellés des articles et chapitres	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	41 711,00 €	46 268,22 €	46 557,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 010,00 €	4 380,83 €	4 311,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	0,04 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	65 771,00 €	65 771,85 €	80 376,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	263 401,00 €	276 035,79 €	297 927,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER	0,00€	80 376,20€	- €

Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2022, celle-ci augmente de 13.11 % (2,62 % en 2022).

Les dépenses de fonctionnement (BP 2023)



Si les dépenses globales évoluent de 13.11 %, les dépenses réelles (hors virement à la section d'investissement) diminuent de 1.41 %.

Les charges à caractère général (011) diminuent de 19.06% (+ 11,21 % en 2022).

60612 : Les charges d'électricité sont majorées de 15 % et celles de gaz sont identiques à celles de l'an passé (contrat).

611 (prestations de service) : - 82.63 %. Les prestations de secrétariat sont désormais payées à l'article 6218.

62876 (Entente Urbanisme et CCPM Urbanisme) : 1 535 € pour la CCPM et 2 229 € pour l'Entente (solde 2021).

Les charges de personnel (012) augmentent de 71.23 % (+ 18,32 % en 2022).

Désormais les prestations de secrétariat sont payées à l'article 6218 (autre personnel extérieur – 16 220 €). Une provision de 3 % a également été prévue.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 11.76 % (+17,37 % en 2022).

6542 : Créances éteintes (prévues en 2022) : 2 652 €.

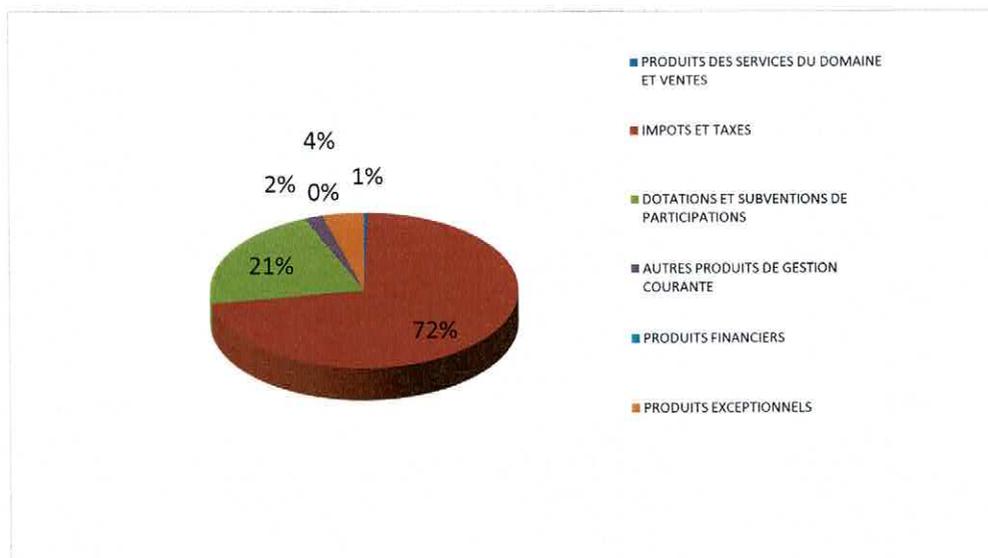
65568 : Autres contributions : - 26.09 %. Par rapport à l'an passé, une seule cotisation payée au SITCOME (deux exercices payés l'an passé). Les charges scolaires diminuent de 16.37 % (-4 835 €).

Les atténuations de produits (014) sont stables (- 0.05 %), (- 0,41 % en 2022).

Les charges d'emprunts (66) baissent de 8.31 % (+ 19,84 % en 2022), en raison du remboursement en début d'année du premier emprunt-relais de 186 K€.

L'autofinancement des investissements (023) est de 97 274 € (59 880 € en 2022), et représente 32,65 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement (BP 2023)



Si les recettes globales évoluent de 13.11 %, les recettes réelles (hors reprise de l'excédent de l'année précédente) évoluent de 10.08 %.

73 : Impôts et taxes : + 10.32 % (+ 4,31 % en 2022).

Les impôts évoluent de 10.27 % (bases : + 7.1 % ; taux : + 2.9 %).

Les recettes de DMTO augmentent de 15.38 %.
Les taxes sur pylônes augmentent de 4.91 %.

74 : Dotations et subventions de participation : + 11.62 %.

La DGF (forfaitaire) évolue de 0.72 % (+ 2,03 % en 2022).

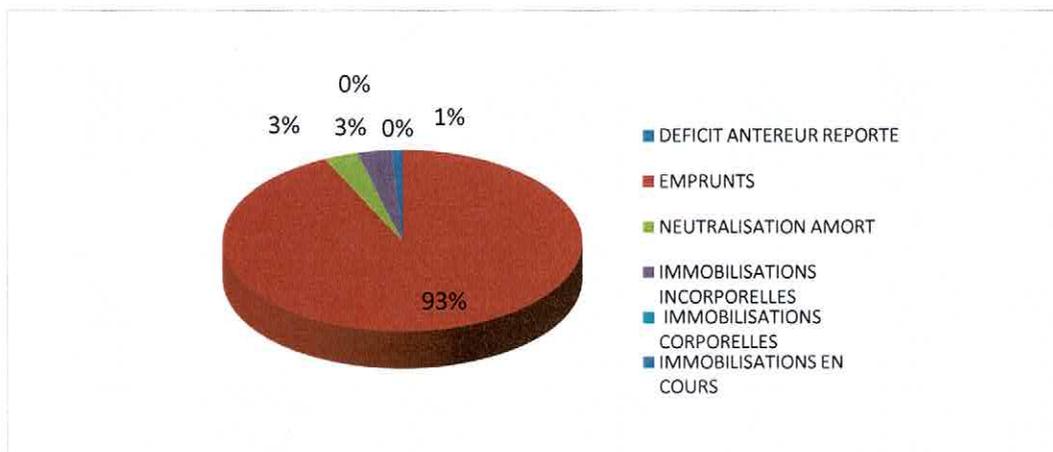
Les autres composantes de la DGF évoluent comme suit :

- DSR : + 19.03 %,
- DNP : + 19.97 %,
- Dotation élus locaux : + 4.87 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	CREDITS 2023
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	205 000,00 €	19 000,04 €	286 518,00 €	- €	286 518,00 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€	9 389,00 €	- €	9 389,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 389,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €	- €	9 389,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	169 117,00 €	165 387,73 €	- €	3 017,00 €	3 017,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	392 895,00 €	203 164,95 €	305 296,00 €	3 017,00 €	308 313,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	10 807,00 €	5 148,45 €	72 768,00 €	- €	72 768,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	- €	- €	3 017,00 €	- €	3 017,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	202 413,00 €	196 040,19 €	8 047,00 €	- €	8 047,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	59 880,00 €	- €	97 274,00 €	- €	97 274,00 €
28	AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€	9 389,00€	- €	9 389,00€
001	EXCEDENT REPORTE	110 406,00 €	110 406,69 €	117 818,00 €	- €	117 818,00 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	392 895,00 €	320 983,92 €	308 313,00 €	- €	308 313,00 €
	EQUILIBRE	0,00 €	117 818,97 €	3 017,00 €	-3 017,00 €	- €

Les dépenses d'investissement (BP 2023)



Les dépenses (308 313 €), intégrant les restes à réaliser de l'exercice 2022 (3 017 €) et les nouvelles propositions 2023 se répartissent comme suit :

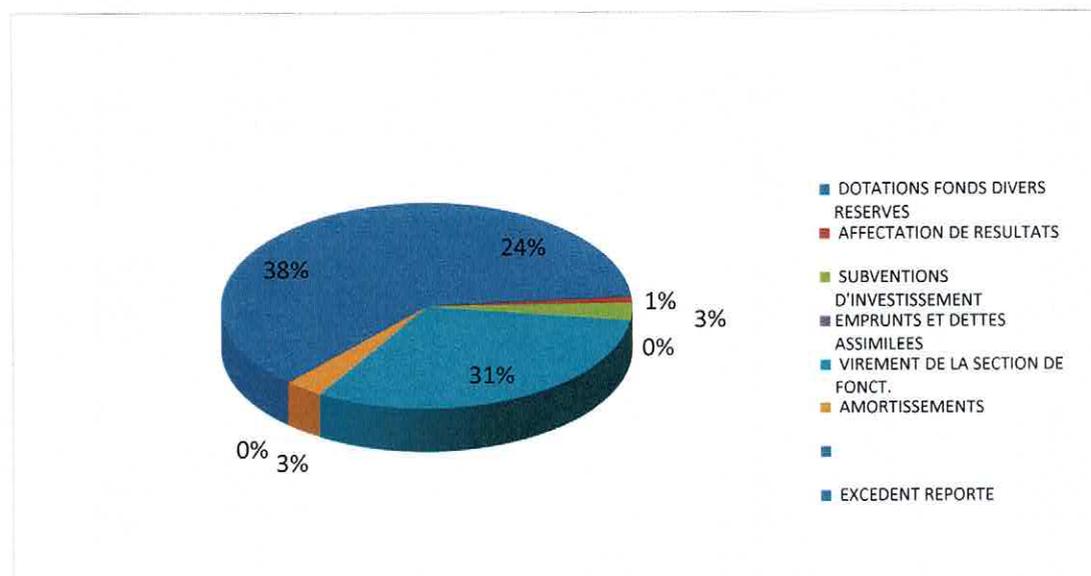
1641 : Capital des emprunts : 286 518 €, soit 92.94 %. Sur cette ligne, est acté le remboursement du premier prêt-relais de la Caisse d'Epargne (186 K€), et la mise en provision d'une somme de 81 518 € pour le remboursement du second (même montant).

198 : Neutralisation des amortissements : 9 389 €, soit 3.04 %.

2046 : AC Investissement (reversement à la CCPM) : 9389 €, soit 3.04 %,

231 : Solde Eglise : 3 017 €, soit 0.98 %

Les recettes d'investissement (BP 2023)



Le financement des dépenses d'investissement (308 313 €) est assuré par :

001 : Excédent reporté 2022 : 117 818 €, soit 38.21 %.

10222 : FCTVA : 72 219 €, soit 23.42 %.

10226 : Taxes d'aménagement : 549 €, soit 0.18 %.

1068 : Affectation de résultats : 3 017 €, soit 0.98 %.

138 : Autres subventions : 8 047 €, soit 2.61 %.

280446 : Amortissements : 9 389 €, soit 3.04 %.

021 : Autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 : 97 274 €, soit 31.56 %.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2023 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	297 927 €
RECETTES GLOBALES	297 927 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	308 313 €
RECETTES GLOBALES	308 313 €

Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Pourvus	Vacants
Adjoint technique à temps incomplet	2	2	0

Adoption de l'état des subventions 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'état des subventions 2023 comme suit :

Subventions aux associations	2023
Amicale des Loisirs de Montmachoux	1 300 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Voulx	55 €
FNACA	75 €
Collège Elsa Triolet	90 €
Association sportive Collège Elsa Triolet	25 €

Subventions aux associations	2023
Jeunes sapeurs-pompiers de Voulx	200 €
Randonneurs Bocage du Gâtinais	110€
Renaissance Voulxoise	320 €
Restaurants du cœur	55 €
FACIL	75 €
Provision	95 €
TOTAUX	2 400 €

La séance est levée à 19 h 55.
Montmachoux, le 13 avril 2023.

Le Maire,
Patrick JACQUES

